

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 28 janvier 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 21 janvier 2016

Publié le 29 janvier 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	M. Jean-Yves PIAN	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Anne ERSCHENS	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Édouard CAVIN	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Jean ESMONIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Subvention 2016 à l'Association LARPE

L'association LARPE, Lieu d'Accueil et de Rencontre Parents Enfants, créée en 1992 à Dijon, est un lieu qui se définit comme un Espace-Rencontre pour le Maintien des Relations Enfants-Parents, dans la Communauté urbaine du Grand Dijon.

Cet Espace-Rencontre s'adresse à toute situation où une relation enfants-parents ou grands-parents et/ou l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou trop conflictuel.

Viennent s'y rencontrer, pour une période donnée, des enfants et leur mère, des enfants et leur père, des enfants et leurs grands-parents, ou toute autre personne titulaire d'un droit de visite.

Ce lieu a pour but le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas lorsqu'il n'existe pas d'autre solution.

Ceci doit permettre à chacun, adulte et enfant, de reconnaître sa place et la place de l'autre dans la constellation familiale de l'enfant.

Quatre types de rencontres sont offerts par LARPE :

- rencontre en présence constante d'un professionnel ;
- rencontre uniquement dans le cadre de LARPE lorsque le droit de visite est restreint ;
- rencontre avec sortie possible des locaux ;
- « échange de bras » lorsque le parent a obtenu un droit de visite et d'hébergement à son domicile.

En 2015, les 9 salariés, représentant 4 équivalents temps plein, ainsi que les 17 bénévoles de LARPE ont accueilli environ 594 enfants dans des locaux ouverts toute l'année (semaine, week-end, jours fériés) afin de répondre aux besoins de 400 familles qui viennent de l'agglomération dijonnaise et du reste de la Bourgogne.

Les principaux objectifs au titre de l'année 2016 sont les suivants :

- évolution des rencontres (protocole d'accord amiable) en vue d'une nouvelle audience devant le magistrat (bilan adressé aux parents) ;
- évolution des rencontres vers des sorties des locaux de LARPE ;
- évolution du nombre de familles vers des accords amiables.

Le budget prévisionnel 2016 de LARPE est de 210 100 € avec :

- 20 000 € du ministère de la justice ;
- 6 000 € du FIPD ;
- 60 000 € du Conseil Départemental ;
- 47 732 € de la CAF ;
- 10 000 € d'aides privées.

Le Grand Dijon apporte son soutien financier à LARPE depuis 2007, compte tenu du cadre intercommunal de son intervention au titre de l'accès aux droits.

Au regard de son activité structurante sur le territoire communautaire, il est proposé que le Grand Dijon alloue une subvention de 6 000 €, soit le même niveau qu'en 2015.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2016 de 6 000 € à LARPE ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2016.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 19 PROCURATIONS